

LE DÉVELOPPEMENT DE L'EMPLOI SPORTIF EN LORRAINE

Le partenariat État/Région Lorraine a pour objet de soutenir la création d'emplois dans le champ des activités physiques et sportives en apportant une aide aux associations sportives employeuses.

◆ Quels bénéficiaires ?

- ✓ **Structure:** associations sportives agréées « sport » oeuvrant dans le champ sportif. (Comités régionaux ou départementaux, clubs, groupements d'employeurs, ...)
- ✓ **Profil du poste:** Tout profil de poste à l'exception des joueurs professionnels.
- ✓ **Éligibilité:** Création de poste ou pérennisation de contrat aidé ou de CDD de moins d'un an, à l'exception des emplois jeunes.
Signature d'un contrat à durée indéterminée sur la base minimale d'un mi-temps.

◆ Quelle aide ?

Participation conjointe de l'État au titre du **Plan Sport Emploi** (P.S.E.) et de la Région au titre du dispositif **Lorraine Emploi** (L.E.), sur la base d'une aide à l'emploi dégressive et limitée à une durée de 4 ans pour la Région et à 5 ans pour l'État.

Calcul effectué sur une masse salariale plafonnée à 28 000 € avec des taux de prise en charge déclinés comme suit:

- ✓ **1^{ère} année: 80%** de la masse salariale annuelle, soit au maximum **22 400€** d'aides cumulées
- ✓ **2^{ème} année: 70%** de la masse salariale annuelle, soit au maximum **19 600€** d'aides cumulées
- ✓ **3^{ème} année: 50%** de la masse salariale annuelle, soit au maximum **14 000€** d'aides cumulées
- ✓ **4^{ème} année: 40%** de la masse salariale annuelle, soit au maximum **11 200€** d'aides cumulées
- ✓ **5^{ème} année: 2 500€** d'aides de l'État.

L'aide est calculée au prorata du temps de travail.

◆ Quelle démarche ?

La demande d'aide à la création d'emploi doit être présentée dans le dossier guide « AIDE A L'EMPLOI SPORT » commun au Conseil régional et aux D.D.J.S..

Le dossier doit permettre d'apprécier la viabilité de la création d'emploi et doit faire apparaître le projet de développement de l'association assurant la pérennisation de l'emploi au terme des cinq années.

Chronologie des démarches:

◆ Conseils et retrait des dossiers:

- Liges et comités régionaux : Conseil régional, D.D.J.S. 54 ou C.R.O.S.
- Comités départementaux et clubs : Conseil régional ou D.D.J.S du lieu du siège social.

◆ Dépôt des dossiers:

Le dossier ainsi que l'ensemble des pièces demandées en annexe doivent être retournés en un exemplaire auprès de la D.D.J.S. et en un exemplaire auprès de la Direction de la Vie Associative du Conseil régional de Lorraine.

◆ Instruction conjointe des dossiers (Etat / Conseil régional)

◆ Passage en commission:

- Conseil régional de Lorraine: comité de gestion puis commission permanente
- Etat: Commission régionale et départementale du C.N.D.S.

◆ Signature de conventions et financement

◆ Evaluation annuelle

◆ Quels interlocuteurs ?



Conseil Régional de Lorraine

Direction Vie Associative
Place Gabriel Hocquard
B.P. 81004 - 57036 METZ CEDEX 1

Contact: Gilles REICHER ☎03 87 33 61 63
gilles.reicher@cr-lorraine.fr



Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports de Meurthe et Moselle

4 Rue du Général Drouot - 54052 NANCY CEDEX

Contact: Jean-Marc POINSOT ☎03 83 35 96 93
jean-marc.poinsot@jeunesse-sports.gouv.fr



Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports de la Meuse

Cité Administrative - Avenue du 94ème R.I.
B.P. 30610 - 55013 BAR LE DUC CEDEX

Contact: Yannick SCHULTE ☎03 29 45 71 37
yannick.schulte@jeunesse-sports.gouv.fr



Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports de la Moselle

27 Place Saint Thiébault - 57045 METZ CEDEX 1

Contact: Marie José BRUNET ☎03 87 75 41 55
marie-jose.brunet@jeunesse-sports.gouv.fr



Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports des Vosges

31 Bis Avenue des Templiers - 88026 EPINAL Cedex

Contact: Sylvain MOUGEL ☎03 29 64 45 87
sylvain.mougel@jeunesse-sports.gouv.fr



Comité Régional Olympique et Sportif de Lorraine

Maison régionale des sports de Lorraine
13 rue Jean Moulin B.P. 70001 - 54510 TOMBLAINE

Contact: Patrick FORRETT ☎03 83 18 87 00
patrick.forrett@lorraine-sport.com